

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL **SEANCE DU 15 février 2022**

Nombre de membres dont le Conseil doit être composé : 27
Nombre de Conseillers en exercice : 27
Nombre de Conseillers qui assistent à la séance : 21

PRESENTS : BARRET Pierre, CHALEMBEL Jean-Marie, DEGROOTE Alain, DEYGAS Thierry, DONGEY Mélanie, EFFANTIN Jean-Michel, FOURAISON Dominique, FOUREL Claude, FOUREL Anne-Marie, GARCIA MARTI Coralie, GENEVIER Frédéric, GRENIER Roland, MARION Christelle, MOUNIER-VEHIER Gilbert, MURAT Anick, NOIRET Sébastien, ROBIN Angélique, ROBIN Julie, RONJAT Christophe, ROYER Christine, VOLOZAN-FERLAY Isabelle,

ABSENTS EXCUSES : CHANAS Gislhaine (pouvoir à A.M. FOUREL), LADIRAY WEISS Galia (pouvoir à J.M. EFFANTIN), LORiot Fabrice (pouvoir à C. GARCIA MARTI), MONTAGNON Estelle (pouvoir à I. VOLOZAN-FERLAY).

ABSENTS : CANET Gérard, MANLHIOT Marie-Pierre

Date de la convocation : 08/02/2022

Secrétaire de séance : Gilbert MOUNIER VEHIER

Election d'un Adjoint **(2022-013)**

M. le Maire expose que par courrier en date du 17 janvier 2022, A. Robin a fait part à Mme la Préfète de la Drôme (qui en a accusé réception le 01/02/2022), de sa volonté de mettre un terme à ses fonctions d'adjointe à l'environnement et au cadre de vie.

Ainsi,

- Un poste d'adjoint peut être pourvu, puisque la délibération n°2020-051 du 3 juillet 2020 fixe le nombre de ces derniers à 8,
- Le périmètre de la délégation environnement & cadre de vie n'est plus pourvue.

Il convient donc de procéder à l'élection d'un nouvel adjoint, qui se verra confier par arrêté du Maire ledit périmètre de champs d'intervention. Il est proposé que le nouvel adjoint conserve le même rang dans l'ordre du tableau que le précédent élu.

Le maire rappelle que les adjoints sont élus au **scrutin secret de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel** parmi les membres du conseil municipal.

Le conseil municipal décide de laisser un délai de 5 minutes pour le dépôt, auprès du maire, des candidats aux fonctions d'adjoint. En l'occurrence, une liste composée d'un unique nom.

A l'issue de ce délai, le maire a constaté que 2 candidats aux fonctions d'adjoint au maire a été déposé : Coralie GARCIA MARTI, et Jean-Michel EFFANTIN.

Il a ensuite été procédé à l'élection de l'adjoint au maire, sous le contrôle du bureau désigné.

Résultat du scrutin :

- Votants : 25
- Coralie GARCIA MARTI : 16
- Jean-Michel EFFANTIN : 3
- Vote blanc : 2

En conséquence, Coralie GARCIA MARTI, est proclamée adjointe au maire et immédiatement installé.

Elle prend le même rang que son collègue précédent dans l'ordre de la liste du Conseil Municipal, soit : 8^{ème} Adjoint, en charge de l'environnement et du cadre de vie.

Ainsi fait et délibéré jour, mois et an que dessus.
Pour copie conforme, ont signé les membres présents.
Fait à SAINT-DONAT-SUR-L'HERBASSE,
Le 17 février 2022.

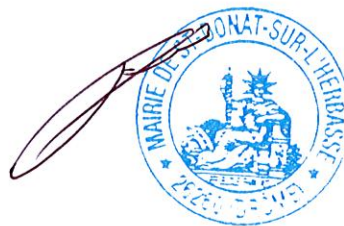
**Le Maire de Saint-Donat-sur-l'Herbasse,
Claude FOUREL**

Fait en 1 exemplaire et diffusion :

- registre des délibérations
- dossier

Transmis en Préfecture le 17/02/2022

Affiché le 17/02/2022



REÇU EN PREFECTURE

le 18/02/2022

Application agréée E-legalite.com

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL **SEANCE DU 22 septembre 2020**

Nombre de membres dont le Conseil doit être composé : 27
Nombre de Conseillers en exercice : 27
Nombre de Conseillers qui assistent à la séance : 21

PRESENTS : BARRET Pierre, CHALEMBEL Jean-Marie, DEGROOTE Alain, DEYGAS Thierry, DONGEY Mélanie, EFFANTIN Jean-Michel, FOURAISON Dominique, FOUREL Claude, FOUREL Anne-Marie, GARCIA MARTI Coralie, GENEVIER Frédéric, GRENIER Roland, MARION Christelle, MOUNIER-VEHIER Gilbert, MURAT Anick, NOIRET Sébastien, ROBIN Angélique, ROBIN Julie, RONJAT Christophe, ROYER Christine, VOLOZAN-FERLAY Isabelle,

ABSENTS EXCUSES : CHANAS Gislhaine (pouvoir à A.M. FOUREL), LADIRAY WEISS Galia (pouvoir à J.M. EFFANTIN), LORIOT Fabrice (pouvoir à C. GARCIA MARTI), MONTAGNON Estelle (pouvoir à I. VOLOZAN-FERLAY).

ABSENTS : CANET Gérard, MANLHIOT Marie-Pierre

Date de la convocation : 08/02/2022

Secrétaire de séance : Gilbert MOUNIER VEHIER

Elections – composition de la commission de contrôle des opérations électorales (2022-014)

Pour rappel, la Loi n°2016-1048 du 1^{er} août 2016 a réformé intégralement les modalités de gestion des listes électorales et a créé un Répertoire Electoral Unique et permanent (REU) géré par l'INSEE. Depuis le 1^{er} janvier 2019, le principe de la révision annuelle des listes électorales a pris fin.

Les listes sont désormais permanentes, établies par commune (et non plus par bureau de vote), et centralisée dans le REU, les électeurs peuvent s'inscrire en continu, et ce jusqu'à quelques semaines avant chaque scrutin.

Les Maires ont désormais compétence pour statuer sur les demandes d'inscription et sur les radiations, et un contrôle à posteriori est exercé par la Commission de Contrôle des Opérations Electorales créée par la Loi.

Elle examine les recours administratifs préalables obligatoires formés par les électeurs qui contesteraient une décision du Maire. Elle est également chargée de contrôler la régularité de la liste quelques jours avant chaque scrutin, ou en l'absence de scrutin, au moins une fois par an.

Compte-tenu du renouvellement des fonctions d'adjoint aux finances et ressources humaines, il convient de modifier la composition des membres de la Commission.

Pour Saint Donat, où 3 listes sont représentées au Conseil Municipal, la commission est composée de 5 conseillers municipaux :

- 3 conseillers du groupe majoritaire, dans l'ordre du tableau parmi ceux qui souhaitent participer à la commission,
- 1 conseiller de la 2^e liste, dans l'ordre du tableau parmi ceux qui souhaitent participer à la commission,
- 1 conseiller de la 3^e liste, dans l'ordre du tableau parmi ceux qui souhaitent participer à la commission.

Le Maire, les Adjoints et les Conseillers Délégués **ne peuvent pas participer** à cette commission.

REÇU EN PREFECTURE

Le 18/02/2022

Application agréée E-legalite.com

99_DE-026-2126 03 013-2 022 0215-02 022_014-D

Les propositions de composition de cette commission sont les suivantes :

- groupe majoritaire : Jean-Marie CHALEMBEL, Mélanie DONGEY, Christine ROYER,
- groupe Ensemble Agissons Durablement : Anick MURAT,
- groupe Saint Donat Demain : Roland GRENIER.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, après en avoir délibéré,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

ARRETE comme suit la composition de la Commission de Contrôle des Opérations Electorales :

- groupe majoritaire : Jean-Marie CHALEMBEL, Mélanie DONGEY, Christine ROYER,
- groupe Ensemble Agissons Durablement : Anick MURAT,
- groupe Saint Donat Demain : Roland GRENIER.

Ainsi fait et délibéré jour, mois et an que dessus.
Pour copie conforme, ont signé les membres présents.
Fait à SAINT-DONAT-SUR-L'HERBASSE,
Le 17 février 2022.

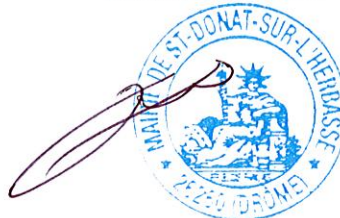
**Le Maire de Saint-Donat-sur-l'Herbasse,
Claude FOUREL**

Fait en 1 exemplaire et diffusion :

- registre des délibérations
- dossier

Transmis en Préfecture le 17/02/2022

Affiché le 17/02/2022



REÇU EN PREFECTURE

le 18/02/2022

Application agréée E-legalite.com

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 15 février 2022

Nombre de membres dont le Conseil doit être composé : 27
Nombre de Conseillers en exercice : 27
Nombre de Conseillers qui assistent à la séance : 21

PRESENTS : BARRET Pierre, CHALEMBEL Jean-Marie, DEGROOTE Alain, DEYGAS Thierry, DONGEY Mélanie, EFFANTIN Jean-Michel, FOURAISON Dominique, FOUREL Claude, FOUREL Anne-Marie, GARCIA MARTI Coralie, GENEVIER Frédéric, GRENIER Roland, MARION Christelle, MOUNIER-VEHIER Gilbert, MURAT Anick, NOIRET Sébastien, ROBIN Angélique, ROBIN Julie, RONJAT Christophe, ROYER Christine, VOLOZAN-FERLAY Isabelle,

ABSENTS EXCUSES : CHANAS Gislhaine (pouvoir à A.M. FOUREL), LADIRAY WEISS Galia (pouvoir à J.M. EFFANTIN), LORIOT Fabrice (pouvoir à C. GARCIA MARTI), MONTAGNON Estelle (pouvoir à I. VOLOZAN-FERLAY).

ABSENTS : CANET Gérard, MANLHIOT Marie-Pierre

Date de la convocation : 08/02/2022

Secrétaire de séance : Gilbert MOUNIER VEHIER

Réseaux – raccordement électrique (poste Halte Garderie) pour alimenter une construction (2022 - 015)

Afin d'assurer le raccordement de la construction de la SCI xxxxx, 4 rue de la République, le SDED26 (Syndicat Départemental des Energies de la Drôme) peut intervenir pour assurer le branchement du réseau basse tension (poste « Halte Garderie »).

S'agissant d'un projet de raccordement en lien avec un projet d'urbanisme d'un tiers, la participation financière de la commune fera l'objet d'un remboursement par ce dernier.

Le plan de financement s'établit comme suit :

Dépense prévisionnelle :	10 610.30 € HT
Financements SDED :	4 244.12 €
Participation du demandeur :	6 366.18 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, après en avoir délibéré,

APPROUVE le projet établi par le Syndicat Départemental d'Energies de la Drôme, maître d'ouvrage de l'opération conformément à ses statuts, et la convention de concession entre le SDED et EDF,

APPROUVE le plan de financement,

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

REÇU EN PREFECTURE

le 18/02/2022

Application agréée E-legalite.com

99_DE-026-2126 03 013-2 022 0215-02022_015-D

Ainsi fait et délibéré jour, mois et an que dessus.
Pour copie conforme, ont signé les membres présents.
Fait à SAINT-DONAT-SUR-L'HERBASSE,
Le 17 février 2022.

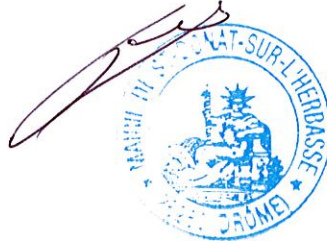
**Le Maire de Saint-Donat-sur-l'Herbasse,
Claude FOUREL**

Fait en 1 exemplaire et diffusion :
- registre des délibérations

- dossier

Transmis en Préfecture le 17/02/2022

Affiché le 17/02/2022



REÇU EN PREFECTURE

le 18/02/2022

Application agréée E-legalite.com

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 15 février 2022

Nombre de membres dont le Conseil doit être composé : 27
Nombre de Conseillers en exercice : 27
Nombre de Conseillers qui assistent à la séance : 21

PRESENTS : BARRET Pierre, CHALEMBEL Jean-Marie, DEGROOTE Alain, DEYGAS Thierry, DONGEY Mélanie, EFFANTIN Jean-Michel, FOURAISON Dominique, FOUREL Claude, FOUREL Anne-Marie, GARCIA MARTI Coralie, GENEVIER Frédéric, GRENIER Roland, MARION Christelle, MOUNIER-VEHIER Gilbert, MURAT Anick, NOIRET Sébastien, ROBIN Angélique, ROBIN Julie, RONJAT Christophe, ROYER Christine, VOLOZAN-FERLAY Isabelle,

ABSENTS EXCUSES : CHANAS Gislhaine (pouvoir à A.M. FOUREL), LADIRAY WEISS Galia (pouvoir à J.M. EFFANTIN), LORiot Fabrice (pouvoir à C. GARCIA MARTI), MONTAGNON Estelle (pouvoir à I. VOLOZAN-FERLAY).

ABSENTS : CANET Gérard, MANLHIOT Marie-Pierre

Date de la convocation : 08/02/2022

Secrétaire de séance : Gilbert MOUNIER VEHIER

**Réseaux – raccordement électrique (poste Mairie)
pour alimenter une construction
(2022 - 016)**

Afin d'assurer le raccordement de la construction de M. xxxxx, rue Jules Ferry, le SDED26 (Syndicat Départemental des Energies de la Drôme) peut intervenir pour assurer le branchement du réseau basse tension (poste «Mairie »).

S'agissant d'un projet de raccordement en lien avec un projet d'urbanisme d'un tiers, la participation financière de la commune fera l'objet d'un remboursement par ce dernier.

Le plan de financement s'établit comme suit :

Dépense prévisionnelle :	7 116.67 € HT
Financements SDED :	2 846.67 €
Participation du demandeur :	4 270.00 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, après en avoir délibéré,

APPROUVE le projet établi par le Syndicat Départemental d'Energies de la Drôme, maître d'ouvrage de l'opération conformément à ses statuts, et la convention de concession entre le SDED et EDF,

APPROUVE le plan de financement,

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

REÇU EN PREFECTURE

le 18/02/2022

Application agréée E-legalite.com

99_DE-026-2126 03 013-2 022 0215-02 022_016-D

Ainsi fait et délibéré jour, mois et an que dessus.
Pour copie conforme, ont signé les membres présents.
Fait à SAINT-DONAT-SUR-L'HERBASSE,
Le 17 février 2022.

**Le Maire de Saint-Donat-sur-l'Herbasse,
Claude FOUREL**

Fait en 1 exemplaire et diffusion :

- registre des délibérations
- dossier

Transmis en Préfecture le 17/02/2022

Affiché le 17/02/2022



REÇU EN PREFECTURE

le 18/02/2022

Application agréée E-legalite.com

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL **SEANCE DU 15 février 2022**

Nombre de membres dont le Conseil doit être composé : 27
Nombre de Conseillers en exercice : 27
Nombre de Conseillers qui assistent à la séance : 21

PRESENTS : BARRET Pierre, CHALEMBEL Jean-Marie, DEGROOTE Alain, DEYGAS Thierry, DONGEY Mélanie, EFFANTIN Jean-Michel, FOURAISON Dominique, FOUREL Claude, FOUREL Anne-Marie, GARCIA MARTI Coralie, GENEVIER Frédéric, GRENIER Roland, MARION Christelle, MOUNIER-VEHIER Gilbert, MURAT Anick, NOIRET Sébastien, ROBIN Angélique, ROBIN Julie, RONJAT Christophe, ROYER Christine, VOLOZAN-FERLAY Isabelle,

ABSENTS EXCUSES : CHANAS Gislhaine (pouvoir à A.M. FOUREL), LADIRAY WEISS Galia (pouvoir à J.M. EFFANTIN), LORiot Fabrice (pouvoir à C. GARCIA MARTI), MONTAGNON Estelle (pouvoir à I. VOLOZAN-FERLAY).

ABSENTS : CANET Gérard, MANLHIOT Marie-Pierre

Date de la convocation : 08/02/2022

Secrétaire de séance : Gilbert MOUNIER VEHIER

Réseaux – raccordement électrique (poste Druisieux)
pour alimenter une construction
(2022 - 017)

Afin d'assurer le raccordement de la construction de la SCI LEON, avenue Ch. De Gaulle, le SDED26 (Syndicat Départemental des Energies de la Drôme) peut intervenir pour assurer le développement du réseau basse tension (poste « Druisieux »).

S'agissant d'un projet de raccordement en lien avec un projet d'urbanisme d'un tiers, la participation financière de la commune fera l'objet d'un remboursement par ce dernier.

Le plan de financement s'établit comme suit :

Dépense prévisionnelle (dont frais de gestion 4 570.84 €) :	95 987.72 € HT
Financements SDED :	38 395.09 €
Participation communale (*) :	57 592.63 €

(*) remboursée par le demandeur

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, après en avoir délibéré,

APPROUVE le projet établi par le Syndicat Départemental d'Energies de la Drôme, maître d'ouvrage de l'opération conformément à ses statuts, et la convention de concession entre le SDED et EDF,

APPROUVE le plan de financement,

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

REÇU EN PREFECTURE
le 18/02/2022

Application agréée E-legalite.com

Ainsi fait et délibéré jour, mois et an que dessus.
Pour copie conforme, ont signé les membres présents.
Fait à SAINT-DONAT-SUR-L'HERBASSE,
Le 17 février 2022.

**Le Maire de Saint-Donat-sur-l'Herbasse,
Claude FOUREL**

Fait en 1 exemplaire et diffusion :

- registre des délibérations
- dossier

Transmis en Préfecture le 17/02/2022

Affiché le 17/02/2022



REÇU EN PREFECTURE

le 18/02/2022

Application agréée E-legalite.com

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 15 février 2022

Nombre de membres dont le Conseil doit être composé : 27
Nombre de Conseillers en exercice : 27
Nombre de Conseillers qui assistent à la séance : 21

PRESENTS : BARRET Pierre, CHALEMBEL Jean-Marie, DEGROOTE Alain, DEYGAS Thierry, DONGEY Mélanie, EFFANTIN Jean-Michel, FOURAISON Dominique, FOUREL Claude, FOUREL Anne-Marie, GARCIA MARTI Coralie, GENEVIER Frédéric, GRENIER Roland, MARION Christelle, MOUNIER-VEHIER Gilbert, MURAT Anick, NOIRET Sébastien, ROBIN Angélique, ROBIN Julie, RONJAT Christophe, ROYER Christine, VOLOZAN-FERLAY Isabelle,

ABSENTS EXCUSES : CHANAS Gislhaine (pouvoir à A.M. FOUREL), LADIRAY WEISS Galia (pouvoir à J.M. EFFANTIN), LORiot Fabrice (pouvoir à C. GARCIA MARTI), MONTAGNON Estelle (pouvoir à I. VOLOZAN-FERLAY).

ABSENTS : CANET Gérard, MANLHIOT Marie-Pierre

Date de la convocation : 08/02/2022

Secrétaire de séance : Gilbert MOUNIER VEHIER

Abris voyageurs RD67 –
Demande d'intervention de la Région
(n°2022 - 018)

Pour mémoire, la Région Auvergne Rhône-Alpes soutient financièrement la mise en accessibilité des arrêts de cars sur le territoire communal.

En vue d'améliorer le service rendu aux usagers des transports publics routiers non-urbains, elle peut également intervenir pour prendre en charge la fourniture et la pose d'abris-voyageurs.

Dans le quartier de l'entrée de ville ouest, en lien avec le chantier de réalisation de la voie douce depuis le nouveau collège, les voies et abords ont été modifiés, conduisant à la dépose de l'arrêt de car à hauteur du rond-point J.S Bach.

Le chantier de réalisation de la voie douce étant en voie d'achèvement, il convient désormais de remettre en état cet arrêt de car.

La Région peut ainsi fournir et installer l'abris nécessaire, la commune prenant en charge ce qui relève de la plateforme d'accueil, selon le plan joint en annexe.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, après en avoir délibéré,

REÇU EN PREFECTURE

le 18/02/2022

Application agréée E-legalite.com

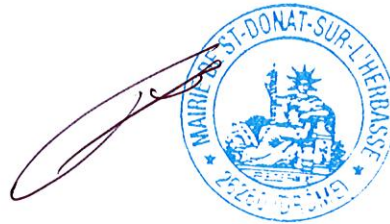
99_DE-026-2126 03 013-2 022 0215-02 022_018-D

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
SOLLICITE la Région Auvergne Rhone-Alpes pour la pose d'un abris-voyageurs (de type « M1 »), RD 67, à l'arrêt de car « Gamm Vert »,
PRECISE que la commune réalisera les dalles support en se conformant aux règles d'accessibilité PMR,
AUTORISE M. le Maire ou son représentant à déposer auprès des services de la Région le dossier afférent à cette demande et signer tous documents nécessaires.

Ainsi fait et délibéré jour, mois et an que dessus.
Pour copie conforme, ont signé les membres présents.
Fait à SAINT-DONAT-SUR-L'HERBASSE,
Le 17 février 2022.

Fait en 1 exemplaire et diffusion :
- registre des délibérations
- dossier
Transmis en Préfecture le 17/02/2022
Affiché le 17/02/2022

Le Maire de Saint-Donat-sur-l'Herbasse,
Claude FOUREL



REÇU EN PREFECTURE

le 18/02/2022

Application agréée E-legalite.com

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 15 février 2022

Nombre de membres dont le Conseil doit être composé : 27
Nombre de Conseillers en exercice : 27
Nombre de Conseillers qui assistent à la séance : 21

PRESENTS : BARRET Pierre, CHALEMBEL Jean-Marie, DEGROOTE Alain, DEYGAS Thierry, DONGEY Mélanie, EFFANTIN Jean-Michel, FOURAISON Dominique, FOUREL Claude, FOUREL Anne-Marie, GARCIA MARTI Coralie, GENEVIER Frédéric, GRENIER Roland, MARION Christelle, MOUNIER-VEHIER Gilbert, MURAT Anick, NOIRET Sébastien, ROBIN Angélique, ROBIN Julie, RONJAT Christophe, ROYER Christine, VOLOZAN-FERLAY Isabelle,

ABSENTS EXCUSES : CHANAS Gislhaine (pouvoir à A.M. FOUREL), LADIRAY WEISS Galia (pouvoir à J.M. EFFANTIN), LORIOT Fabrice (pouvoir à C. GARCIA MARTI), MONTAGNON Estelle (pouvoir à I. VOLOZAN-FERLAY).

ABSENTS : CANET Gérard, MANLHIOT Marie-Pierre

Date de la convocation : 08/02/2022

Secrétaire de séance : Gilbert MOUNIER VEHIER

Finances – Rapport d’Orientations Budgétaires 2022 (2022 - 019)

Conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, (art L 2312-1) : «Dans les communes de 3500 habitants et plus, un débat a lieu au Conseil Municipal sur les orientations générales du budget, dans un délai de deux mois précédent l'examen de celui-ci et dans les conditions fixées par le règlement intérieur prévu à l'article L 2121-8 ».

Le Conseil Municipal est donc sollicité pour examiner ces orientations générales du budget, après analyse et débat selon le document joint en annexe.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents et représentés,

VU le Code Général de Collectivités Territoriales, notamment l'article L-2312-1,

VU l'avis de la Commission des Finances du 3 février 2022,

VU l'Ordonnance n° 2005-127 du 26 août 2005, relative à la simplification et l'amélioration des règles budgétaires et comptables,

VU le Règlement Intérieur du Conseil Municipal de la commune de Saint Donat, approuvé le 26 janvier 2021, notamment l'article 21,

CONSIDERANT que chaque Conseiller Municipal a pu librement s'exprimer et alimenter le débat sur les orientations budgétaires 2022,

REÇU EN PREFECTURE

le 18/02/2022

Application agréée E-legalite.com

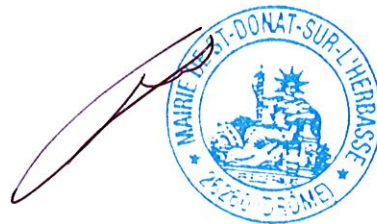
99_DE-026-2126 03 013-2 022 0215-02022_019-D

PREND ACTE de la remise du dossier de R.O.B. 2022 et de la tenue du présent Débat autour du Rapport d'Orientations Budgétaires pour l'année 2022.

Ainsi fait et délibéré jour, mois et an que dessus.
Pour copie conforme, ont signé les membres présents.
Fait à SAINT-DONAT-SUR-L'HERBASSE,
Le 17 février 2022.

**Le Maire de Saint-Donat-sur-l'Herbasse,
Claude FOUREL**

Fait en 1 exemplaire et diffusion :
- registre des délibérations
- dossier
Transmis en Préfecture le 17/02/2022
Affiché le 17/02/2022



REÇU EN PREFECTURE

le 18/02/2022

Application agréée E-legalite.com

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 15 février 2022

Nombre de membres dont le Conseil doit être composé : 27
Nombre de Conseillers en exercice : 27
Nombre de Conseillers qui assistent à la séance : 21

PRESENTS : BARRET Pierre, CHALEMBEL Jean-Marie, DEGROOTE Alain, DEYGAS Thierry, DONGEY Mélanie, EFFANTIN Jean-Michel, FOURAISON Dominique, FOUREL Claude, FOUREL Anne-Marie, GARCIA MARTI Coralie, GENEVIER Frédéric, GRENIER Roland, MARION Christelle, MOUNIER-VEHIER Gilbert, MURAT Anick, NOIRET Sébastien, ROBIN Angélique, ROBIN Julie, RONJAT Christophe, ROYER Christine, VOLOZAN-FERLAY Isabelle,

ABSENTS EXCUSES : CHANAS Gislhaine (pouvoir à A.M. FOUREL), LADIRAY WEISS Galia (pouvoir à J.M. EFFANTIN), LORiot Fabrice (pouvoir à C. GARCIA MARTI), MONTAGNON Estelle (pouvoir à I. VOLOZAN-FERLAY).

ABSENTS : CANET Gérard, MANLHIOT Marie-Pierre

Date de la convocation : 08/02/2022

Secrétaire de séance : Gilbert MOUNIER VEHIER

Demande de subvention DSIL 2022 auprès de l'Etat –
Menuiseries Ecole Aragon
(2022-020)

Le bâtiment historique du groupe scolaire Aragon s'est progressivement dégradé au fil des décennies et présente aujourd'hui un ensemble de menuiseries extérieures qui nécessite un remplacement global.

L'objectif est une réhabilitation de l'ensemble de ces menuiseries dégradées, d'une part pour assurer une véritable étanchéité, d'autre part pour améliorer considérablement la performance énergétique du bâtiment.

Ce programme de travaux, estimé à 220 000 € HT, peut être soutenu par l'Etat dans le cadre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL), et un abondement complémentaire peut être dérogé par l'Etat sur le volet de l'amélioration de la performance énergétique du bâtiment, en lien avec ces travaux.

Le cofinancement de l'Etat au titre de la DSIL, peut s'élever à 25 % de la dépense HT, soit un montant de subvention de 55 000.00 €.

Aussi, le plan de financement prévisionnel s'établirait comme suit :

DEPENSES (HT)		RECETTES	
Travaux	220 000.00		
		Etat DSIL (25%)	55 000.00
		Département (20%)	44 000.00
		SDED26 Energie Plus	27 000.00
		Autofinancement Commune & autres cofinancements	94 000.00
TOTAL	220 000.00	TOTAL	

REÇU EN PREFECTURE
le 18/02/2022

Application agréée E-legalite.com

Il est précisé que dans l'hypothèse où la subvention DSIL ne serait pas obtenue, la commune s'engage à prendre à sa charge, en autofinancement complémentaire, le montant correspondant à ce cofinancement.

Le Conseil Municipal est sollicité pour approuver le projet et autoriser M. le Maire ou son représentant à déposer un dossier de demande de subvention auprès de l'Etat au titre du dispositif DSIL 2022

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, après en avoir délibéré,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'avis de la Commission des Finances du 3 février 2022,

APPROUVE le projet de remplacement de l'ensemble des menuiseries du bâtiment historique de l'école élémentaire L. Aragon,

SOLLICITE les services de l'Etat, au titre du dispositif DSIL 2022, pour une subvention sur ce programme de travaux,

AUTORISE M. le Maire ou son représentant à déposer auprès des services de l'Etat le dossier afférent à cette demande et signer tous documents nécessaires.

Ainsi fait et délibéré jour, mois et an que dessus.
Pour copie conforme, ont signé les membres présents.
Fait à SAINT-DONAT-SUR-L'HERBASSE,
Le 17 février 2022.

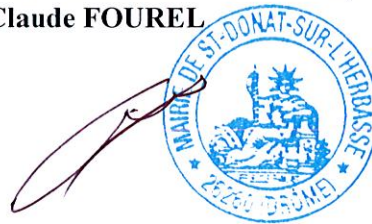
**Le Maire de Saint-Donat-sur-l'Herbasse,
Claude FOUREL**

Fait en 1 exemplaire et diffusion :

- registre des délibérations
- dossier

Transmis en Préfecture le 17/02/2022

Affiché le 17/02/2022



REÇU EN PREFECTURE

le 18/02/2022

Application agréée E-legalite.com

99_DE-026-2126 03 013-2 022 0215-02 022_02 0-D

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL **SEANCE DU 15 février 2022**

Nombre de membres dont le Conseil doit être composé : 27
Nombre de Conseillers en exercice : 27
Nombre de Conseillers qui assistent à la séance : 21

PRESENTS : BARRET Pierre, CHALEMBEL Jean-Marie, DEGROOTE Alain, DEYGAS Thierry, DONGEY Mélanie, EFFANTIN Jean-Michel, FOURAISON Dominique, FOUREL Claude, FOUREL Anne-Marie, GARCIA MARTI Coralie, GENEVIER Frédéric, GRENIER Roland, MARION Christelle, MOUNIER-VEHIER Gilbert, MURAT Anick, NOIRET Sébastien, ROBIN Angélique, ROBIN Julie, RONJAT Christophe, ROYER Christine, VOLOZAN-FERLAY Isabelle,

ABSENTS EXCUSES : CHANAS Gislhaine (pouvoir à A.M. FOUREL), LADIRAY WEISS Galia (pouvoir à J.M. EFFANTIN), LORiot Fabrice (pouvoir à C. GARCIA MARTI), MONTAGNON Estelle (pouvoir à I. VOLOZAN-FERLAY).

ABSENTS : CANET Gérard, MANLHIOT Marie-Pierre

Date de la convocation : 08/02/2022

Secrétaire de séance : Gilbert MOUNIER VEHIER

SDED26 – adhésion 2022 à la compétence efficacité énergétique
« Energie Plus »
(2022 - 021)

Pour rappel, le SDED26 met en place des initiatives visant à apporter un soutien aux communes dans le champ de l'efficacité énergétique, tant par l'accompagnement aux études que par l'aide aux investissements dans le patrimoine bâti public.

En vertu des articles L2224-31 et L2224-34 du CGCT qui fixe le cadre des actions relatives aux économies d'énergie que peuvent faire réaliser les Autorités Organisatrices de Distribution de l'Energie (AODE), le Comité syndical de Territoire d'énergie - SDED a adopté, le 28 septembre 2021, le règlement de sa Compétence Efficacité Énergétique, applicable à compter du 1^{er} janvier 2022.

Les collectivités membres de Territoire d'Énergie Drôme - SDED peuvent adhérer à cette compétence pour remplir leurs obligations issues entre autres de la loi 2015-992 du 17 août 2015 relative à la Transition Énergétique pour une Croissance Verte, à la loi 2019-1147 du 8 novembre 2019 relative à l'énergie et au climat ou encore de la loi n° 2021-1104 du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets.

Cette Compétence Efficacité Énergétique propose deux niveaux d'intervention :

Adhésion "Energie Base" : elle permet à la collectivité de bénéficier,

- D'une valorisation financière des certificats d'économies d'énergie (CEE),
- D'un outil de suivi des consommations permettant d'enregistrer et d'utiliser par elle-même les données liées à son patrimoine bâti.

L'adhésion à ce dispositif s'élève à 0,10 € par habitant et par année civile. Elle est plafonnée à 500 €/an.

Adhésion « Énergie Plus » : outre les dispositions de la formule "Energie Base", cette formule permet à la collectivité d'accéder à plusieurs services liés au patrimoine dont elle est propriétaire,

- L'analyse de ses consommations d'énergie par Territoire d'énergie Drôme - SDED
- Les études d'aide à la décision
- L'aide financière aux travaux d'économies d'énergie, associée à un conseil
- L'accompagnement au déroulement de projets

REÇU EN PREFECTURE

le 18/02/2022

Application agréée E-legalite.com

99_DE-026-2126 03 013-2 022 0215-02 022_021-D

L'adhésion à ce dispositif s'élève à 0,20 € pour les communes rurales (au sens de la taxe communale sur les consommations finales d'électricité - TCCFE) ou à 0,50 € pour les communes urbaines (au sens de la TCCFE) par habitant et par année civile. Elle est plafonnée à 10 000 €/an.

L'adhésion est renouvelée par tacite reconduction chaque année civile sur une durée minimum de trois ans.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, après en avoir délibéré,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'avis de la Commission des Finances du 3 février 2022,

APPROUVE le règlement du SDED pour les actions tendant à maîtriser la demande d'énergie sur le territoire, en annexe de la présente,

DECIDE D'ADHERER à la formule « Energie Plus » telle que décrite ci-dessus, selon le coût de 0.20 €/habitant, basée sur la population légale en vigueur au 01/01/2022,

AUTORISE M. le Maire ou son représentant à déposer auprès des services du SDED le dossier afférent à cette demande et signer tous documents nécessaires.

Ainsi fait et délibéré jour, mois et an que dessus.
Pour copie conforme, ont signé les membres présents.
Fait à SAINT-DONAT-SUR-L'HERBASSE,
Le 13 novembre 2021.

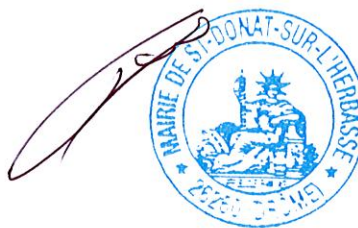
**Le Maire de Saint-Donat-sur-l'Herbasse,
Claude FOUREL**

Fait en 1 exemplaire et diffusion :

- registre des délibérations
- dossier

Transmis en Préfecture le 15/11/2021

Affiché le 15/11/2021



REÇU EN PREFECTURE

le 18/02/2022

Application agréée E-legalite.com

**REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 15 février 2022**

Nombre de membres dont le Conseil doit être composé : 27
Nombre de Conseillers en exercice : 27
Nombre de Conseillers qui assistent à la séance : 21

PRESENTS : BARRET Pierre, CHALEMBEL Jean-Marie, DEGROOTE Alain, DEYGAS Thierry, DONGEY Mélanie, EFFANTIN Jean-Michel, FOURAISON Dominique, FOUREL Claude, FOUREL Anne-Marie, GARCIA MARTI Coralie, GENEVIER Frédéric, GRENIER Roland, MARION Christelle, MOUNIER-VEHIER Gilbert, MURAT Anick, NOIRET Sébastien, ROBIN Angélique, ROBIN Julie, RONJAT Christophe, ROYER Christine, VOLOZAN-FERLAY Isabelle,

ABSENTS EXCUSES : CHANAS Gislhaine (pouvoir à A.M. FOUREL), LADIRAY WEISS Galia (pouvoir à J.M. EFFANTIN), LORIOT Fabrice (pouvoir à C. GARCIA MARTI), MONTAGNON Estelle (pouvoir à I. VOLOZAN-FERLAY).

ABSENTS : CANET Gérard, MANLHIOT Marie-Pierre

Date de la convocation : 08/02/2022

Secrétaire de séance : Gilbert MOUNIER VEHIER

Menuiseries Aragon – demande de subvention SDED26 au titre de l'amélioration de la performance énergétique (2022 - 022)

Pour rappel, l'adhésion de la commune à la compétence efficacité énergétique, sur la formule « Energie plus » lui donne notamment accès :

- à un conseil technique pour préconiser les travaux de performance énergétique les mieux adaptés à un bâtiment donné,
- à une aide aux dépenses répondant aux critères des Certificats d'Economies d'Energie (CEE). Selon le caractère prioritaire ou complémentaire des actions envisagées, le taux de l'aide est de 50 % ou de 20 % de la dépense éligible présentée par la collectivité, dans la limite d'un cumul d'aides maximum de 50 000 € sur une période de trois années civiles glissantes

La commune de Saint-Donat projette des travaux de rénovation sur le bâtiment historique de l'école élémentaire L. Aragon, consistant notamment au changement de la totalité des menuiseries extérieures, pour un montant prévisionnel estimé à ce jour à 220 000 € HT.

Après un examen technique apporté par Territoire d'énergie Drôme – SDED pour établir la nature et le niveau de performance des opérations éligibles à sa subvention, le montant prévisionnel des travaux d'économies d'énergie s'élève à 27 000 €.

Compte tenu de ces éléments, le Conseil Municipal décide :

- d'autoriser le Maire à solliciter auprès de Territoire d'énergie Drôme – SDED une aide financière de 20 % à 50 % selon la catégorie des travaux d'économies d'énergie à réaliser sur le bâtiment historique de l'école élémentaire L. Aragon,
- de céder à Territoire d'énergie Drôme - SDED les Certificats d'Economies d'Energie (CEE) qui seront issus des travaux réalisés.

REÇU EN PREFECTURE

le 18/02/2022

Application agréée E-legalite.com

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, après en avoir délibéré,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'avis de la Commission des Finances du 3 février 2022,

APPROUVE le règlement du SDED pour les actions tendant à maîtriser la demande d'énergie sur le territoire, en annexe de la présente,

PRECISE que l'adhésion au service conseil en énergies du SDED est déjà acquise pour l'année 2022, à raison de 0.20 €/habitant (population légale en vigueur au 01/01/2022),

SOLLICITE le SDED26 – Territoire d'Energie pour une aide technique et financière (subvention) au titre du dispositif d'amélioration de la performance énergétique des bâtiments, selon le règlement en vigueur, pour le programme remplacement des menuiseries de l'école élémentaire Aragon,

S'ENGAGE à céder au SDED26 les certificats d'économies d'énergies (CEE) issus des travaux réalisés,

AUTORISE M. le Maire ou son représentant à déposer auprès des services du SDED le dossier afférent à cette demande et signer tous documents nécessaires.

Ainsi fait et délibéré jour, mois et an que dessus.
Pour copie conforme, ont signé les membres présents.
Fait à SAINT-DONAT-SUR-L'HERBASSE,
Le 17 février 2022.

**Le Maire de Saint-Donat-sur-l'Herbasse,
Claude FOUREL**

Fait en 1 exemplaire et diffusion :
- registre des délibérations
- dossier
Transmis en Préfecture le 17/02/2022
Affiché le 17/02/2022



REÇU EN PREFECTURE

le 18/02/2022

Application agréée E-legalite.com

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL **SEANCE DU 15 février 2022**

Nombre de membres dont le Conseil doit être composé : 27
Nombre de Conseillers en exercice : 27
Nombre de Conseillers qui assistent à la séance : 21

PRESENTS : BARRET Pierre, CHALEMBEL Jean-Marie, DEGROOTE Alain, DEYGAS Thierry, DONGEY Mélanie, EFFANTIN Jean-Michel, FOURAISON Dominique, FOUREL Claude, FOUREL Anne-Marie, GARCIA MARTI Coralie, GENEVIER Frédéric, GRENIER Roland, MARION Christelle, MOUNIER-VEHIER Gilbert, MURAT Anick, NOIRET Sébastien, ROBIN Angélique, ROBIN Julie, RONJAT Christophe, ROYER Christine, VOLOZAN-FERLAY Isabelle,

ABSENTS EXCUSES : CHANAS Gislhaine (pouvoir à A.M. FOUREL), LADIRAY WEISS Galia (pouvoir à J.M. EFFANTIN), LORIOT Fabrice (pouvoir à C. GARCIA MARTI), MONTAGNON Estelle (pouvoir à I. VOLOZAN-FERLAY).

ABSENTS : CANET Gérard, MANLHIOT Marie-Pierre

Date de la convocation : 08/02/2022

Secrétaire de séance : Gilbert MOUNIER VEHIER

PCAET d'agglomération – Charte d'Engagements Réciproques **(2022-023)**

Arche Agglomération s'est engagée dans la mise en œuvre de son Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET), adopté en février 2021, dont l'objectif est de :

- réduire les consommations d'énergies,
- adapter le territoire aux changements climatiques,
- développer les énergies renouvelables,
- et favoriser la transition écologique du territoire.

Dans ce cadre, l'agglomération propose de formaliser par une charte d'engagements réciproques les actions déployées sur le territoire, pour certaines qui préexistaient, pour d'autres qui sont à développer.

Arche Agglomération s'engage à accompagner les communes dans la réalisation de ces actions par des appuis techniques, de la mutualisation et des échanges d'expériences, et à valoriser ce qui est fait dans la communication institutionnelle.

Les engagements de la commune sont détaillés dans la fiche en annexe de la présente.

A titre d'exemple, on peut citer des actions qui déjà à Saint-Donat s'inscrivent pleinement dans les engagements de la charte :

- Engagement 1 :
 - o l'enjeu des zones A et N de notre PLU et la perspective de la prochaine révision,
 - o ce qui a été fait le long de l'Herbasse (continuité écologique et ENS Marais des Ulèzes),
- Engagement 2 :
 - o La voie douce entre le collège et le centre-bourg,

- o Les filières qualitatives et locales de notre restaurant scolaire

Naturellement, l'amélioration sensible du niveau de performance énergétique des bâtiments communaux (Hôtel de Ville, école Aragon, ...) participe de ces actions en appui du PCAET.

Le Conseil Municipal est donc sollicité pour signer cette charte d'engagement réciproques avec Arche Agglomération, ainsi que pour désigner un(e) élu(e) référent(e) sur ce dossier auprès de l'EPCI.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, après en avoir délibéré,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

APPROUVE les principes du Plan Climat Air Energie d'Arche Agglomération,

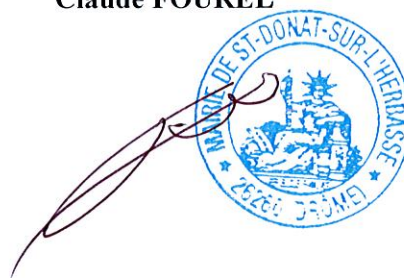
AUTORISE le Maire ou son représentant à signer la charte d'engagements réciproques entre la commune et Arche Agglomération,

DESIGNE Coralie GARCIA MARTI, Adjointe en charge de l'Environnement, comme représentante de la commune auprès du PCAET,

Ainsi fait et délibéré jour, mois et an que dessus.
Pour copie conforme, ont signé les membres présents.
Fait à SAINT-DONAT-SUR-L'HERBASSE,
Le 17 février 2022.

**Le Maire de Saint-Donat-sur-l'Herbasse,
Claude FOUREL**

Fait en 1 exemplaire et diffusion :
- registre des délibérations
- dossier
Transmis en Préfecture le 17/02/2022
Affiché le 17/02/2022

The image shows a handwritten signature in blue ink over a circular official stamp. The stamp is blue and contains the text 'MAIRIE DE SAINT-DONAT-SUR-L'HERBASSE' around the top edge and '29220 JEROME' around the bottom edge. In the center of the stamp is a small illustration of a building, likely the town hall.

REÇU EN PREFECTURE

le 18/02/2022

Application agréée E-legalite.com